

Pau, le 12 avril 2018

**MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI « ECOLE DE LA CONFIANCE »  
Déposée par le groupe de la gauche départementale**

---

La Loi « Ecole de la confiance » prévoit un certain nombre de dispositions qui suscitent incompréhension et inquiétude :

- la remise en question dans son article 13, du statut de la fonction publique avec des pré-recrutements d'étudiants sans formation pédagogique devant des classes, des recrutements d'Assistants d'éducatifs contractuels (payés entre 600 et 900 euros) comme brigades de remplacement,
- la création des « établissements des savoirs fondamentaux ». Ce principe indique un retour à « l'école du socle » regroupant le collège et les écoles à l'échelle d'un « bassin de vie » pouvant entraîner des fermetures de classes notamment en milieu rural et remettant en cause le rôle de proximité du Directeur d'école.
- l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans. Si cette disposition peut-être une bonne nouvelle, elle risque d'étrangler financièrement les communes qui auraient aussi l'obligation de financer les écoles privées alors qu'elles ne sont pas tenues de le faire à ce jour.
- la suppression du - CNESCO - Conseil National d'Évaluation du Système SCOLAire, institution chargée d'une évaluation indépendante, gage d'une évaluation sincère.

**Considérant** le projet de Loi intitulé « Pour une école de la confiance » qui impose un modèle concurrentiel et élitiste, défendu par le Ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer, inspire inquiétude et incompréhensions,

**Considérant** que cette « école de la confiance » ne peut rassurer la communauté éducative quand, pour répondre à des choix d'économie budgétaire, elle laisse de côté les problèmes qui grèvent le fonctionnement de l'éducation nationale : classes surchargées, enseignants non remplacés, faiblesse du service d'orientation, inégalité des territoires et détresse de la grande ruralité...

**Considérant** que dans les collèges, alors que les effectifs prévus sont partout en hausse pour la rentrée 2019, les dotations horaires ministérielles sont partout en baisse,

**Considérant** que ces réductions de moyens conduisent les responsables d'établissements à opérer des sacrifices : sacrifice de dédoublement de cours qui permet de fixer les apprentissages en effectif restreint, sacrifice d'option comme la musique ou le théâtre qui permet l'accès au domaine artistique,

**Considérant** que la seule réponse numérique ne peut garantir un accompagnement humain de situations complexes, ajoutant un éloignement rédhibitoire pour de nombreux usagers,

**Considérant** l'inquiétude et l'incompréhension des populations et des élus des communes et intercommunalités concernées,

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, réuni en Session le 12 avril 2018 demande :

- une réelle concertation avec l'ensemble de la communauté éducative
- davantage de moyens pour les collectivités locales pour permettre un enseignement dans de bonnes conditions
- la réduction des effectifs par classe, gage d'un véritable service public de l'éducation pour construire une école de l'égalité et de l'émancipation.